

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDELIMA - 2024



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

Document d'appui à consulter p.5 :

- Budget réalisé 2023 en comparaison du budget prévisionnel voté lors de l'Assemblée générale du 27 février 2023 à Paris

PARTIE I - LE COMPTE DE RESULTAT

Préambule général sur le résultat 2023 :

Lors de l'Assemblée Générale de février 2023, nous avons présenté un budget prévisionnel à hauteur de 912 871 € comprenant l'utilisation des réserves libres à hauteur de 65 641 €. Ce budget prévisionnel était largement en hausse par rapport au budget 2022 puisqu'il incluait 230 000 € de budget alloué au projet Déclic – Décarbonons le live collectivement et une forte augmentation de la masse salariale due à l'augmentation du point de la convention collective ÉCLAT.

Le budget réalisé 2023 présente un total de charges de 885 647 €, soit 27 224 € de moins que le budget prévisionnel que nous avons voté lors de l'Assemblée Générale de février. Cela est dû à la différence de 30 000 € du financement PIA4 Alternatives vertes de la Caisse des dépôts lié au projet Déclic qui seront perçus en 2024 et non en 2023 comme initialement prévu. Le résultat de l'année 2023 est déficitaire de -22 389 €. Dans la continuité de ce qui a été exposé lors de l'Assemblée Générale de février 2023, il est proposé de compenser ce résultat négatif avec une utilisation des réserves libres à hauteur de 22 389 € (contre 65 641 € initialement prévus). Si cette affectation est validée à l'Assemblée Générale du 18 mars 2024, le montant des réserves libres s'élèverait alors à 48 805 € au 1er janvier 2024.

A. ANALYSE DES CHARGES 2023

- a. **Les charges de structure : une diminution de près de -15% (soit -8k €) par rapport au budget prévisionnel sur une masse budgétaire totale de 45k €**

Les écarts significatifs sur ce poste sont essentiellement liés aux variations suivantes :

- « Fournitures et petits matériels » (-1 400 €) : les achats de fournitures et petits matériels prévus n'ont finalement pas tous été nécessaires cette année ;
- « Communication et site internet » (-5 839 €) : ce différentiel s'explique par un report sur 2024 d'une prestation graphique et impression pour l'actualisation d'un document de présentation de la fédération, ainsi que de certains articles produits dans le cadre de *Previously on FEDELIMA*.

b. Les charges liées à l'activité : une diminution de près de -27 % (soit 125k €) par rapport au budget prévisionnel sur une masse budgétaire totale de 334 878 € (soit 154 000 € de plus que l'an passé).

D'une manière générale, ces lignes budgétaires contiennent principalement des prestations, des frais de déplacement, de restauration, et/ou d'hébergement qui sont liées à l'organisation d'événements, de temps de travail avec les adhérents, avec les partenaires, avec d'autres réseaux et fédérations.

La principale différence entre le budget prévisionnel et le réalisé est liée aux dépenses du projet Déclik qui n'ont pas toutes eu lieu en 2023. Le projet se réalisant sur deux exercices comptables (2023 et 2024), l'ensemble du reliquat des dépenses est placé en fonds dédiés de manière à assurer la suite de la prise en charge du projet en 2024 (organisation de rencontres, solde de 50% de la facture du cabinet prestataire ekodev...). Aussi, ce sont 96k € de différence dont 61 500 € sont donc reportés en fonds dédiés et 30k € seront perçus en 2024.

Certaines autres baisses sont significatives :

- La section « GT, Rencontres, Structuration » présente des dépenses moins élevées de -45k € que le prévisionnel pour plusieurs raisons :
 - Le GT Diversité, Égalité présente des dépenses moins élevées de 14k € car une partie des actions initialement prévues en 2023 ont pu être reportées sur l'année 2024 ;
 - Les dispositifs de mentorat et Wah'ts Up! présente une baisse de (-22k €) car une partie de la somme fléchée sur 2023 financera des sessions de mentorat de 2024. La somme est alors placée en fonds dédiés ;
 - Le GT « EPL – Mode de gestion » n'a finalement pas eu de dépenses en 2023 ;
 - Le GT « Fonctions direction générale » présente une baisse de 11k € car l'organisation du parcours d'accompagnement des directions était initialement fléchée dans cette ligne budgétaire avant d'être déplacée dans une ligne à part afin d'en faciliter la lecture.
- Le coût de l'organisation des rencontres professionnelles RAFFUT! a été moins élevé que prévu (-8k €), la grande majorité des espaces utilisés ont pu nous être mis à disposition, baissant ainsi le budget dédié à la location ;
- Les frais prévus pour les chantiers d'« Observation et d'études » n'ont pu être engagés sur l'année 2023, cela représente -10k € sur cette ligne : aucune publication n'a été réalisée cette année et le projet autour des « 20 ans de l'OPP » doit être repensé plus collectivement quant à son portage avec l'arrivée du collectif POPP (Pour une Observation Participative et Partagée) créé en 2023 et dont la FEDELIMA est membre ;
- Les frais d'organisation des Bureaux exécutifs présentent une baisse de -5k €, par une optimisation de certaines réunions qui ont pu avoir lieu en visioconférence.

En revanche, les dépenses liées à la coopération professionnelle sont en très nette augmentation, passant de 23 500 € au budget prévisionnel à 64 655 € au budget réalisé, car sont venus s'ajouter aux dépenses : l'organisation du parcours d'accompagnement à la fonction de direction d'un lieu (pour 23,5k €) et le portage administratif de l'organisation du séminaire SMAC mis en place avec le ministère de la Culture - DGCA (pour 21k €). Cependant, ces nouvelles dépenses représentent un transfert de lignes comptables, car la fédération a perçu une subvention à hauteur de 21k € de la part de la DGCA pour le portage de ce séminaire et le partenariat autour du parcours de formation avec le CNM et le SMA a généré 28k € de recettes propres.

D'autres augmentations peuvent être soulignées :

- Une augmentation des dépenses liées à l'organisation de l'Assemblée Générale due à une montée des coûts logistiques sur Paris ainsi qu'à un budget dédié à l'animation de ce temps ;
- L'ensemble des rencontres organisées par la FEDELIMA ou en partenariat ont coûté plus cher qu'initialement prévu. C'est le cas des rencontres « Fonctions de programmation » (+ 4 400 €), des rencontres « Fonctions techniques » (+ 2k €) et des rencontres « Projets artistiques et culturels en milieu rural » coorganisées avec l'Ufisc.

c. Les charges de personnel : aucune variation significative

Une légère baisse des rémunérations brutes due aux arrêts de travail de deux salarié-es de la fédération (environ 3k €) et l'intégration au budget de la provision pour congés payés ainsi que l'indemnité légale de fin de contrat de la coordinatrice de la vie associative et de la mise en œuvre du projet qui partira au premier trimestre 2024 ;

d. Les autres charges : forte augmentation de 9 146 € à 111k €

La variation de cette section est principalement liée aux « Fonds dédiés » avec un montant de 99k € correspondant aux subventions et aides perçues pour des projets qui se continueront ou qui débiteront en 2024. Ces fonds dédiés sont composés de :

- 37 859 € pour le dispositif de mentorat et les missions en faveur de l'égalité et de la diversité ;
- 61 500 € pour le projet Déclic – Décarbonons le live collectivement.

B. ANALYSE DES PRODUITS 2023

a. Les produits propres : une augmentation de 16%

Cette augmentation provient principalement du parcours d'accompagnement à la fonction de direction d'un lieu (en partenariat avec le SMA et le CNM) avec près de 28k € de recettes propres. Néanmoins, les dépenses liées à ce projet s'élevant à 23,5k €, c'est en réalité 4,5k € d'augmentation réelle.

Par ailleurs 8k € supplémentaires sont à constater pour le montant des cotisations. Pour rappel, les cotisations sont calculées sur les comptes de résultat N-2 des adhérents, soit en 2021 pour l'année 2023. Le prévisionnel anticipait une reprise moins forte qu'elle ne l'a été pour les adhérents.

b. Les partenariats : une légère baisse de 3 % (-20k €) à nuancer

Cette variation s'explique par la non-perception au 31.12.2023 du solde de subvention du PIA4-Alternatives vertes pour le projet Déclic - Décarbonons le live collectivement. Il a en effet été prévu un dernier versement de cette aide en 2024 pour un montant de 30k €.

Le partenariat avec le Centre National de la Musique est à nouveau en augmentation cette année avec 10k € supplémentaires par rapport à l'année 2022. En revanche, le partenariat avec le ministère de l'Égalité ne s'est pas renouvelé cette année.

Enfin, une augmentation de 20k € dans le partenariat avec le ministère de la Culture – DGCA est à noter même si cela ne représente pas une augmentation réelle d'aide supplémentaire, car la somme correspond aux dépenses portées par la FEDELIMA dans le cadre du séminaire organisé par la DGCA autour du label SMAC en juin 2023.

c. Les autres produits : une reprise sur fonds dédiés

Comme présenté à l'Assemblée Générale en février 2023, une partie des subventions perçues pour la mise en œuvre de l'axe « Diversité – Égalité » n'avait pu être dépensée en 2022 et a été placée en fonds dédié pour l'année 2023, pour un total de 53k €. En parallèle, la subvention accordée par le ministère de la Culture – DGMIC à hauteur de 7k € en 2022 dans le cadre du parcours d'accompagnement à la fonction de direction d'un lieu (débutant en 2023) a bien été reprise et utilisée pour ce nouveau dispositif.

On note également une reprise de provisions risques et charges de 2 872 € en lien avec des créances passées en clients douteux à la clôture de l'exercice 2020, non recouvrées durant cet exercice.

PARTIE II - LE BILAN 2023

Les capitaux propres s'élevaient au 31.12.2022 à 141 480 €.

Suite à l'affectation du résultat 2022 en réserves libres, les capitaux propres au 31.12.2022 s'élèvent donc à 119 091 € répartis en :

- Report à nouveau : 50 286 €
- Réserves libres : 71 194 €
- Autres réserves : 20 000 € dédiés au dispositif TONTINE
- Le résultat de l'exercice 2023 : -22 389€

Concernant le résultat de l'exercice 2023, il est proposé que ce résultat déficitaire soit affecté en réserves libres (-22 389 €). Si cette affectation est validée à l'Assemblée générale du 18 mars, le montant des réserves libres s'élèverait alors à 48 805 € pour l'année à venir.

La situation de trésorerie est sereine avec des disponibilités à hauteur de 211k €. Les besoins en fonds de roulement sont estimés à 42 jours.

PARTIE III – ICOOP

Sur l'année 2023, la société ICOOP n'a pas connu d'évolution dans la constitution de son capital, la valeur des parts de la société ou la composition de ses sociétaires.

À ce jour :

Le capital social est fixé à la somme de 199 394 euros depuis le 31.12.2015.

Les sociétaires d'ICOOP sont :

- La FEDELIMA pour 10 823 parts (88,9%)
- La FFEC – Fédération française des écoles de cirques pour 420 parts (3,45%)
- ORAMA ID pour 780 parts (6,4%)
- La Société Deuxième à gauche (premiers développeurs de GIMIC, Société qui a aujourd'hui déposé le bilan) pour 150 parts (1,25%)

Sur la période 2019-2022, iCoop a perçu des subventions du ministère de la Culture pour une expérimentation nationale d'une démarche d'Observation Participative et Partagée des parcours de musiciennes et de musiciens sur l'ensemble du champ de la musique. Ce travail d'observation vise à identifier les singularités et spécificités des éléments clés des parcours des musiciens et musiciennes (formations initiales, dispositifs d'accompagnement, facteurs facilitant leur insertion professionnelle, circuits de diffusion, entourage professionnel, différentes sources de revenus, etc.). Il a pris fin, pour iCOOP en février 2024 et sera poursuivi par l'association POPP sur les prochaines années.

En effet l'association POPP, collectif pour l'Observation Participative et Partagée (<https://cpopp.org/>), initiée en 2022, s'est fortement structurée en 2023, par la mise en place d'une gouvernance, de groupes de travail, d'un 1er emploi salarié à 80 %. La FEDELIMA reste d'ailleurs présente et investie dans la gouvernance de cette nouvelle association qui réunit 25 organisations, fédérations et réseaux culturels et de l'ESS.

La plateforme Gimic a été cédée par iCOOP à POPP pour 1 euro symbolique. POPP en assure désormais la gestion et la maintenance.

Quant à iCOOP, la société devrait être clôturée sur le premier semestre 2024, une fois l'ensemble des formalités administratives nécessaires à cette clôture effectuée. Ces modifications structurelles d'ICOOP n'ont pas de conséquence financière sur l'exercice 2023 pour la FEDELIMA.

En conclusion, je vous demande d'approuver ce rapport financier ainsi que le budget réalisé de l'exercice 2023 et vous propose l'affectation du résultat déficitaire de -22 389 € en réserves libres, comme cela avait été initialement prévu dans le budget prévisionnel.

Par ailleurs, de manière à revenir à un fonctionnement associatif plus classique et comme cela avait été évoqué lors de l'Assemblée Générale de février 2023, je vous demande également d'approuver le transfert des réserves libres (créés lors de l'Assemblée Générale de décembre 2020 et prévues pour amortir l'investissement de la fédération sur les deux dernières années) vers le fonds associatif qui s'élèvera alors à 99k €.

À Paris, le 18 mars 2024

Pierre Gau, trésorier de la FEDELIMA

FEDELIMA - BUDGET REALISÉ 2023

CHARGES	BP 2023	BR 2023	PRODUITS	BP 2023	BR 2023
	voté AG 27.02			voté AG 27.02	
CHARGES DE STRUCTURE	53 100 €	45 143 €	PRODUITS PROPRES	170 500 €	203 050 €
FOURNITURES ET PETITS MATÉRIEL	3 000 €	1 643 €	COTISATIONS	141 000 €	149 337 €
COÛT DES LOCAUX	23 500 €	24 033 €	INTERVENTIONS - FORMATIONS	5 500 €	28 787 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3 000 €	3 130 €	<i>DONT PARTENARIAT PARCOURS ACCOMPAGNEMENT DIRECTION DES LIEUX</i>	- €	28 248 €
COMMUNICATION ET SITE INTERNET	9 800 €	3 961 €	PRODUITS DIVERS - REFACTURATION DE FRAIS	9 000 €	6 292 €
SITE INTERNET - COMMUNICATION	5 000 €	2 046 €	REFACTURATION - REPAS ET FRAIS TEMPS FÉDÉRAUX	15 000 €	18 633 €
PREVIOUSLY ON	4 800 €	1 914 €	RENCONTRES FONCTIONS TECHNIQUES	- €	1 616 €
SERVICES EXTÉRIEURS	9 800 €	8 898 €	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	- €	971 €
PRESTATIONS DE SERVICES - LOGICIELS	3 500 €	2 731 €	RENCONTRES DIRECTION GÉNÉRALE	- €	1 186 €
HONORAIRES	5 100 €	5 160 €	RENCONTRES FONCTIONS PROGRAMMATION	- €	785 €
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 200 €	1 007 €	RAFFUTI	15 000 €	14 075 €
RÉUNION ÉQUIPE	4 000 €	3 479 €	PARTENARIATS	607 050 €	587 150 €
CHARGES D'ACTIVITÉS	460 500 €	334 878 €	MINISTÈRE DE LA CULTURE - DGCA	242 250 €	261 350 €
VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRALE	67 000 €	53 738 €	CPO 2020-2023 (5% non dégelé)	204 250 €	204 250 €
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	2 500 €	3 464 €	AVENANT*5 MENTORAT 23-24 (5% non dégelé)	38 000 €	36 100 €
COMITÉ D'ORIENTATION	500 €	- €	AVENANT N°8 - SEMINAIRE SMAC	- €	21 000 €
BUREAU EXÉCUTIF	12 000 €	6 944 €	CNM	160 000 €	170 000 €
MISSIONS DIVERS ÉQUIPE	2 000 €	1 512 €	COMMISSION STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	85 000 €	95 000 €
RAFFUTI - JOURNÉES PROFESSIONNELLES	50 000 €	41 818 €	PROJET DÉCLIC	75 000 €	75 000 €
SOUTIEN AUX ADHÉRENTS	5 500 €	4 532 €	MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	10 000 €	- €
OBSERVATION & ÉTUDES	11 800 €	1 873 €	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	5 800 €	5 800 €
GT OPP	4 000 €	- €	FONDS DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	5 800 €	5 800 €
ICOOP/POPP	2 800 €	1 873 €	CAISSE DES DÉPÔTS	120 000 €	90 000 €
PUBLICATIONS	5 000 €	- €	PIA4 - ALTERNATIVES VERTES (1ER VERSEMENT)	120 000 €	90 000 €
EUROPE & INTERNATIONAL	4 500 €	3 138 €	SOCIÉTÉ CIVILE	30 000 €	26 000 €
LIVE DMA	4 000 €	3 138 €	SACEM	20 000 €	16 000 €
POP MIND	500 €	- €	SACEM - PROJET DÉCLIC	10 000 €	10 000 €
COOPÉRATION PROFESSIONNELLE	23 500 €	64 655 €	ANRT (CIFRE)	14 000 €	14 000 €
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (CNM, DGCA, SACEM)	2 000 €	1 596 €	AUDIENS	10 000 €	10 000 €
SOLIMA / GTMA / RTLMA	2 500 €	835 €	PROJET DÉCLIC	10 000 €	10 000 €
UFISC / SMA / AGI-SON / ARVIVA	8 500 €	8 511 €	FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF	15 000 €	10 000 €
CAC / PVN ...	1 000 €	365 €	PROJET DÉCLIC	15 000 €	10 000 €
INTER-FÉDÉ & TRAVAUX ENTRE ACTEURS	2 000 €	1 339 €			
PARTICIPATION COLLOQUES - TABLES RONDES	7 500 €	6 885 €			
SEMINAIRE SMAC - DGCA	- €	21 438 €			
PARCOURS ACCOMPAGNEMENT DIRECTION DES LIEUX	- €	23 687 €			
PROJET DÉCLIC - PHASES 1 ET 2	228 000 €	131 997 €			
AIDE À L'EMPLOI - FORMATION	9 260 €	9 377 €			
FONJEP	7 260 €	7 263 €			
AIDE TEMPORAIRE A L'EMPLOI - GUSO	- €	- €			
PRISES EN CHARGE UNIFORMATION	2 000 €	2 114 €			
CHARGES DE PERSONNEL	390 125 €	394 262 €	AUTRES PRODUITS	60 420 €	63 681 €
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	281 318 €	277 931 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	6 €
COTISATIONS SOCIALES	98 807 €	98 520 €	PRODUITS FINANCIERS	- €	383 €
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	10 000 €	13 074 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
DOTATIONS PROVISION CONGÉS PAYÉS	- €	4 737 €	REPRISE DE PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	- €	2 872 €
AUTRES CHARGES	9 146 €	111 363 €	REPRISE SUR FONDS DÉDIÉS	60 420 €	60 420 €
IMPÔTS & TAXES	9 146 €	8 156 €	AXE ÉGALITÉ/DIVERSITÉ	53 420 €	53 420 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	3 849 €	PARCOURS ACCOMPAGNEMENT DIRECTION DES LIEUX - DGMIC	7 000 €	7 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €	- €			
DOTATION PROVISION / RISQUES & CHARGES	- €	- €			
FONDS DÉDIÉS	- €	99 359 €			
AXE ÉGALITÉ/DIVERSITÉ	- €	37 859 €			
PROJET DÉCLIC	- €	61 500 €			
TOTAL CHARGES	912 871 €	885 647 €	TOTAL PRODUITS	847 230 €	863 258 €
			RÉSULTAT DÉFICITAIRE	- 65 641 €	- 22 389 €